



Demande d'informations pour être régularisé en france

Par **will**, le **18/01/2008** à **18:08**

Bonjour, rnje vis avec un française depuis 2 ans oui on s'aime très fort et on s'entend bien aussi. Allant dans ce sens elle à un garçon et une fille qui sont très adorables dont j'aime énoement et franchement aujourd'hui il y a un lien très fort qui s' est tissé entre nous. Je travaille depius mon arrivée en france en 2003. On a décidé de nous pacser parceque on s'aime d'abordn, et il me tarde de montrer ma culture africaine en générale et sénégalaise particulièrement à ma chérie , à ses enfants qui me le demande sans cesse et à mes beau parents avec lesquels il y a une très bonne ambiance. Dites moi s'il vous plait ce que je doit faire. rnSalutations distinguées.

Par **Nedj**, le **12/02/2008** à **08:59**

Bonjour, rn rn rn Pour répondre à votre question, une fois votre PACS conclut et les conditions ci dessous réunies, vous pourrerez prétendre à la délivrance d'un titre de séjour sur le fondement de votre vie privée et familiale en France. rn rn rn rn Pour obtenir la délivrance de ce titre il faut : rn Conclure un PACS et si le partenaire est de nationalité étrangère, justifier de la régularité du séjour de ce partenaire. rn Prouver une ancienneté de vie commune **d'une année** sur le territoire français quelle que soit la nationalité du partenaire et la date de signature du PACS (circulaire du 30 octobre 2004 et CE, 29/7/02, n°231158) rn rn Cordialement